

C.C.A.S.



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 04 MARS 2025

N° 2025.13

Objet :
Constat du Débat d'Orientation Budgétaire
(DOB)

Affiché le :

Votes : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars à seize heures, le Conseil d'Administration convoqué le 18 février, s'est réuni au CCAS d'Apt sous la Présidente de Mme Véronique ARNAUD-DELOY ;

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Véronique ARNAUD DELOY, Gaëlle LETTERON, Gaël BELLEC, Hervé DOMINIAK, Michèle MAMBERT, Isabelle TAILLIER

ABSENTS EXCUSES :

Patrick ESPITALIER (procuration donnée à Mme Véronique ARNAUD DELOY), Elhadji NDIOUR, Céline RIGOUARD

ABSENTS :

Alain DESRUES, Valérie BUISINE.

Secrétaire de séance : Ingrid HARSCOËT Directrice du CCAS.

Madame la Présidente rappelle que le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape obligatoire et préalable au vote du budget primitif (BP) prévue à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics administratifs des communes de plus de 3.500 habitants.

Les orientations budgétaires doivent faire l'objet d'un débat au sein de l'assemblée délibérante dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux administrateurs les informations qui leur permettront d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du BP.

Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice suivant en fonction des priorités et des choix budgétaires proposés par l'exécutif.

Il s'appuie sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Le document reprenant l'ensemble de ces éléments est joint en annexe.

Madame la Présidente demande au Conseil d'Administration de prendre acte de la tenue du DOB.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'APT
OÙ L'EXPOSÉ**

Prend acte de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire et de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025.

Fait et délibéré à APT, les jour, mois et an que ci-dessus

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE VICE-PRÉSIDENT**

